

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 131 /2025

Tipaza, le 18/06/2025

A

**Madame**

La Responsable de l'Entreprise

EIRT HOUHAMDI IMENE

**OBJET:** Mise en demeure

**Entreprise:** EIRT HOUHAMDI IMENE

**Adresse:** Cité Boualtout Bt 30 N°07 Mila – wilaya de Mila.

Suite à vos absences répétitives et injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés, et non-respect de vos engagements respectifs relatif aux moyens humain et matériels (nombre de véhicule et nombre d'équipes) : \*Sous l'ODS : N°110/2024, l'ODS : N°111/2024, l'ODS : N°167/2023, l'ODS : N°48/2024.

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

SALUTATION



**M. ZEROUAL EI Walid**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Tipasa

18 JUN 2025